

Arrêté n° 706/2020

Annule et remplace le n° 691/2020

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

VU l'arrêté n° 691/2020 de règlementant le stationnement et la circulation sur la Rue des Servants et Ancien Chemin de Vendargues à Baillargues, afin de permettre l'exécution de travaux (Forage dirigé sous la RD 65 pour le passage d'un câble HTA), par l'entreprise FTCS FORAGE, du 9 au 20 Novembre 2020 inclus.

A R R E T E

Article 1 L'arrêté n° 691/2020 est annulé.

Article 2 Afin de permettre l'exécution de travaux (Forage dirigé sous la RD 65 pour le passage d'un câble HTA), par l'entreprise FTCS FORAGE, du 9 au 20 Novembre 2020 inclus, la circulation sera réglementée sur la rue des servants et l'Ancien Chemin de Vendargues à Baillargues de la manière suivante :

- o **Afin de permettre le stationnement ponctuel de poids lourds et/ou véhicules de chantier, stationnement interdit sur l'emprise du chantier, à savoir :**
 - **Rue des Servants / intersection avec l'Allée du Bois du Juge au niveau du transformateur**
 - **Ancien chemin de Vendargues à Baillargues / intersection avec la RD 65**
- o **Empiètement sur la chaussée – Mise en place d'une Circulation alternée si nécessaire**
- o **Vitesse limitée à 30 km/h**

Article 3 L'entreprise devra mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires, et éventuellement un alternat par feux ou manuel, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 5 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie

Le Maire,

Guy LAURET

